

**Arrêté de nomination du 25 JUIN 2010**  
**au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé**  
**de Bourgogne**

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2 ;

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bourgogne :

1°) Au titre du c) 1° de l'article D. 1432-15-I., représentant de l'Etat :

M. Georges REGNAUD, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

2°) Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du a) 2° de l'article D.1432-15-I. ,

- M. Guy BONNET, titulaire ; M. Yvan LELIEVRE, suppléant, désignés par la confédération générale du travail ;
- M. Gilles ANDRE, titulaire ; Mme Hélène FIERRO, suppléante, désignés par la confédération générale du travail - Force ouvrière ;
- M. Jean-Pierre BOUHELIER, titulaire ; M. Paul GIRARD, suppléant, désignés par la confédération française démocratique du travail ;
- M. Jacques MARTIN, titulaire ; Mme Mireille BOIZARD, suppléante, désignés par la confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres.

b) Au titre du b) 2° de l'article D.1432-15-I. ,

- Mme Marie-Jeanne LECLERC, titulaire ; Mme Michèle BOURHIS, suppléante, désignées par le mouvement des entreprises de France ;
- M. Régis PENNECOT, titulaire ; Mme Annick BOUDIER, suppléante, désignés par l'Union professionnelle artisanale.

c) Au titre du c) 2° de l'article D.1432-15-I. ,  
- M. Dominique BOSSONG, titulaire ; M. Alain DUTERTRE, suppléant désignés par la mutualité sociale agricole.

d) Au titre du d) 2° de l'article D.1432-15-I.  
- M. René PERNOT, titulaire ; M. Jean-Pierre ROULLET, suppléant désignés par le régime social des indépendants.

3°) Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre du b) 3° de l'article D.1432-15-I.  
- M. Arnaud MONTEBOURG, titulaire ; M. Alain LASSUS, suppléant et M. Jean-Marie ROLLAND, titulaire ; M. François SAUVADET, suppléant, désignés par l'assemblée des départements de France.

4°) Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le préfet de région, dans l'attente de la mise en place de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

a) Au titre du a) 4° de l'article D.1432-15-I.  
- M. Yann LECOMTE, titulaire ;  
- Mme Nicole BERGER, suppléante.

b) Au titre du b) 4° de l'article D.1432-15-I.  
- Mme Madeleine GRIVOTET, titulaire ;  
- Mme Denise MERRIEN, suppléante.

c) Au titre du c) 4° de l'article D.1432-15-I.  
- Mme Jacqueline PERWEZ, titulaire ;  
- M. Fabrice TOLETTI, suppléant.

5°) Personnalités qualifiées

- Mme Monique AUGÉ, présidente de la Mutualité française de Bourgogne ;  
- Mme Marie-Josèphe BAUMONT, administratrice de la mutualité sociale agricole de Bourgogne ;  
- M. Daniel CADOUX, ancien préfet, inscrit au barreau de Dijon ;  
- Mme Maryse GADREAU, professeur de sciences économique émérite à titre honoraire à l'Université de Bourgogne.

## Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé dans l'attente de la constitution du comité d'agence :

- Mme Edith CHOUMETTE, titulaire, Mme Edith SOULIER, suppléante, au titre des personnels transférés de la direction régionale des affaires sanitaires et sociales ;  
- Mme Eva TAFRAOUT, au titre des personnels transférés de la caisse régionale d'assurance maladie.

### Article 3

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel des ministères chargés des affaires sociales.

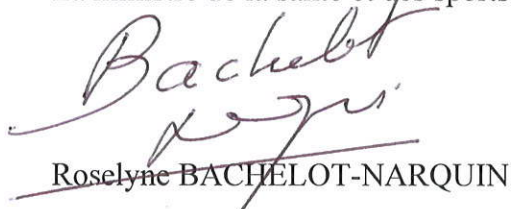
Fait à Paris, le 25 JUIN 2010,

Le ministre du travail, de la solidarité et  
de la fonction publique



Eric WOERTH

La ministre de la santé et des sports



Roselyne BACHELOT-NARQUIN